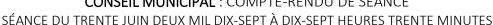


COMMUNE D'AMANVILLERS

CONSEIL MUNICIPAL: COMPTE-RENDU DE SEANCE





- 19 membres du Conseil Municipal élus, 19 membres en fonction, 17 membres présents en séance, 2 pouvoirs, 19 votants. -

Membres présents : Madame Frédérique LOGIN, Monsieur Bruno DEROUBAIX, Madame Liliane AMOROS, Monsieur Yves MERLO, Mesdames Rachel HANESSE, Gaëlle HÉNISSART, Gilda NEZOSI, Danièle PELTIER, Christine RUFFA, Sandrine VERRY, Messieurs David BELLI, Philippe BURGIO, René CERF, Olivier MICHEL, Frédéric MLETZKO, François-Xavier REIGNIER, Michel STUTZMANN.

Membres excusés: Madame Lucie DEMARCY (pouvoir à M. MERLO), Marie-Hélène GAUCHE (pouvoir à M. STUTZMANN).

Président de Séance : Madame LOGIN Secrétaire : Monsieur DEROUBAIX

POINT 01 ÉLECTION DES SÉNATEURS : ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS

Madame le Maire rapporte à l'assemblée que des élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre prochain, que les sénateurs sont élus par un collège de « grands électeurs », que, conformément à l'article L284 du Code électoral, les conseils municipaux élisent parmi leurs membres dans les communes de moins de 9 000 habitants cinq délégués pour les conseils municipaux de dix-neuf membres. Puis, annonce les listes (Liste A – délégués : Mme LOGIN, M. MERLO, Mme HANESSE, M. REIGNIER, Mme NEZOSI ; suppléants : M. DEROUBAIX, Mme PELTIER, M. CERF, Liste B – Mme GAUCHE, M. STUTZMANN, Mme VERRY ; suppléant : M. MICHEL) et, une fois la nomination du bureau électoral effectuée, invite ensuite le Conseil municipal à procéder, au scrutin secret, à l'élection des délégués, puis des suppléants, conformément aux dispositions prévues.

* * * * *

VU le Code électoral ;

VU le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs ; **VU** la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des Conseil Municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017 DCL/4-131 du 15 juin 2017 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Moselle ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal d'Amanvillers est ainsi convoqué le vendredi 30 juin

2017 afin de désigner les 5 délégués et les 3 délégués suppléants appelés à siéger au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des Sénateurs programmée le dimanche 24 septembre 2017 ;

CONSIDERANT que ces délégués et délégués suppléants sont élus sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel; **CONSIDERANT** les différentes listes de candidats déposées,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE comme membres du bureau électoral : Madame LOGIN (président), les deux conseillers municipaux les plus âgés présents (Mesdames AMOROS, RUFFA), les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents (Messieurs BELLI, REIGNIER).

Après avoir procédé à la clôture du vote, le rapporteur annonce les résultats des délégués :

- nombre de bulletins dans l'urne : 19
- À déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 0
- À déduire bulletins blancs énumérés à l'article L.65 du Code électoral : 0
- Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 19

Après avoir procédé à la clôture du vote, le rapporteur annonce les résultats des suppléants :

- nombre de bulletins dans l'urne : 19
- À déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 0
- À déduire bulletins blancs énumérés à l'article L.65 du Code électoral : 0
- Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 19

DECIDE de proclamer élu en qualité de délégué du Conseil Municipal : Mme LOGIN, M. MERLO, Mme HANESSE, M. REIGNIER, tous appartenant à la liste A, Mme GAUCHE, appartenant à la liste B,

DECIDE de proclamer élu en qualité de délégué suppléants du Conseil Municipal : M. DEROUBAIX, Mme PELTIER, M. CERF, tous appartenant à la liste A.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte et document connexes à cette affaire.